

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V. 130 : Vœu relatif à la réforme de l'assurance-chômage.

Le Conseil de Paris,

Considérant l'objectif affiché du gouvernement de réaliser 1,3 milliard d'économies par an au moyen d'un durcissement des procédures d'ouverture des droits à l'assurance-chômage, qui se traduit notamment par une éligibilité aux indemnités chômage à partir de 6 mois cotisés dans les 24 derniers mois contre 4 mois auparavant ;

Considérant que le projet de réforme prévoit que le salaire journalier de référence ne soit plus calculé sur le total des salaires divisé par les jours de travail des vingt-quatre derniers mois, mais qu'il soit divisé par l'ensemble des jours (y compris non travaillés) de la période, pénalisant de fait les salariés alternant entre contrats courts et périodes sans emploi (notamment les travailleurs saisonniers, vacataires, salarié.es de l'hôtellerie et de la restauration, ou intermittents du spectacle) ;

Considérant que le 25 novembre 2020, le Conseil d'État avait donné raison aux syndicats qui l'avaient saisi sur cette réforme en estimant que le texte prévoyait « une différence de traitement manifestement disproportionnée » entre ces salariés et ceux qui se trouveraient sans emploi suite à un long contrat de travail ;

Considérant qu'en dépit de l'inclusion d'un système de plancher dans la deuxième version du texte, celui-ci reste insuffisant à corriger l'asymétrie créée entre ces deux catégories de travailleurs et continue de signifier une importante baisse de revenus pour des travailleurs déjà précarisés par leur type de contrats ;

Considérant que le texte reste animé par la même logique - celle d'affirmer que le système actuel serait plus favorable à ceux qui alternent les contrats courts et l'inactivité plutôt qu'à ceux qui travaillent en continu – mais qu'une telle vision punitive laisse penser que l'inactivité serait délibérée, ce qui est absolument inadapté à la réalité sociale de travailleurs

contraint·e-s par l'organisation du travail dans leur profession (comme par exemple celles précitées) et le marché du travail actuel très impacté par les conséquences économiques et sociales de la crise du Covid ;

Considérant que selon une évaluation de l'Unédic, le projet de réforme de l'assurance-chômage entraînera pour 1,15 millions de personnes une baisse des indemnités perçues à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Considérant que cette réforme, en plus de précariser et sanctionner des publics déjà en difficulté, intervient dans un contexte social marqué par la fermeture des lieux de culture, hôtels et restaurants depuis un an ainsi que par de nombreux plans de licenciement qui ont d'importantes conséquences sur l'emploi alors que le chômage a déjà augmenté de 14% entre 2019 et 2020 en Ile-de-France ;

Considérant qu'une telle réforme promet ainsi d'avoir un impact majeur en réduisant voire privant de nombreuses personnes de leurs indemnités ;

Considérant que la Ville de Paris est très largement engagée dans le soutien aux personnes en situation de précarité, et compense par de nombreux dispositifs les insuffisances de l'État en la matière ;

Considérant qu'un durcissement des procédures d'ouvertures des droits à l'assurance-chômage tel que prévu par la réforme aura pour conséquence d'augmenter le nombre de bénéficiaires du RSA, alors que la Ville de Paris a déjà connu une augmentation de 13% sur l'année 2020 ;

Considérant que, contrairement aux obligations de la loi, l'État ne compense que partiellement les dépenses du département de Paris relatives aux Aides Individuelles de Solidarité (revenu de solidarité active(RSA), allocation personnalisée d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap (PCH) qu'une telle réforme aura pour effet d'augmenter à nouveau les dépenses restées à charge des collectivités suite aux carences de l'État ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Camille Naget des élu·e-s du Groupe communiste et citoyen, au nom de l'exécutif

Émet le vœu que la Maire de Paris :

Interpelle le gouvernement afin que soit abandonnée cette réforme injuste de l'assurance-chômage ainsi que tout autre projet qui aboutirait à une perte de revenus pour les bénéficiaires ou à des obstacles à l'ouverture des droits.